

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 20 juin 2019**

112^{ème} SEANCE

DELIBERATION n°2019-306

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

L'an deux mille dix-neuf, le Vendredi 20 juin, le Conseil d'Administration de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, s'est réuni en sa 112ème séance, salle de réunion de l'OEHC à 10 H 00, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs, Lionel MORTINI, Marcel CESARI, Julien PAOLINI, Rosa PROSPERI, Paula MOSCA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Joseph COLOMBANI, Sébastien MERCURI, Jean François SAMMARCELLI, Jean-Baptiste LECCIA, Dominique GIOVANNETTI, Marion MAS, François PIACENTINI, Jean Toussaint NICOLAI.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Jean Jacques LUCCHINI à Paula MOSCA
Mme Véronique ARRIGHI à Julien PAOLINI
M. Paul PARIGI à Marcel CESARI
M. Pierre José FILIPUTTI à Rosa PROSPERI
M Antoine POLI à Catherine COGNETTI-TURCHINI
M. François Laurent PASQUALI à Sébastien MERCURI
Mme Maryline FIORENTINI à Jean Baptiste LECCIA

Etaient absents :

Mmes et Mrs Jean Guy TALAMONI, Pascal CARLOTTI, Julie GUISEPPI, Marie Thérèse MARIOTTI, Jean Martin MONDOLONI, Marie Anne PIERI, Valérie BOZZI, François Xavier CECCOLI, Stéphane PAQUET, Jean Baptiste DE PERETTI DELLA ROCCA, Paul BIANCHI, Marie SIMEONI.

Etaient également présents :

MME Marie Pierre BIANCHINI, Directrice par Intérim,

M. Vincent DELOR, DDTM Haute Corse
M. Vincent BERNARDINI, représentant le Délégué en charge de la Tutelle
Mme Marie Josephe ALFONSI, SAFER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 2221-48 et R 2221-90

Considérant l'alinéa 5 de l'Article 17 des statuts de l'ODARC, approuvés par la délibération N° 92/44 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 1992 qui prévoit que le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice et l'affectation des résultats.

Monsieur le Président de l'Odarc propose dans le cadre de l'affectation du résultat cumulé de la section d'exploitation qui se fixe à 4 400 230,63 € pour l'exercice 2018.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration qui sont priés d'en délibérer d'affecter le résultat d'exploitation sur le budget 2019 conformément au tableau ci-détaillée :

Section d'exploitation exercice 2018	Montants
Résultat de l'exercice	- 31 074,07€
+ Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du CA N-1)	4 431 304,70€
= Total Résultat à affecter	4 400 230,63€
Section d'investissement exercice 2018	
Solde d'exécution de l'exercice	916 083,41 €
+ Résultats antérieurs reportés (Ligne 001 du CA N-1)	1 176 476,97 €
= R001 Solde d'exécution cumulé hors RAR	2 092 560,38 €
+ Solde des restes à réaliser d'investissement	- 528 173,30 €
Besoin de financement	- €
= Excédent de financement (avec RAR)	1 564 387,08 €
Affectation sur l'exercice 2018	
Report à la section d'exploitation : R002	4 400 230,63 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

BASTIA, le 20 Juin 2019

Le Président,

Lionel MORTINI